

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

Numéro de l'explication de performance et Code d'identification unique du type de produit
WALLS-32024

Usage prévu

Mortier de maçonnerie d'usage courant conforme au test d'aptitude, destiné à être utilisé dans les murs, poteaux et cloisons en maçonnerie (composants intérieurs et extérieurs) répondant aux exigences de stabilité

Fabricant

HECK Wall Systems GmbH · Thölauer Straße 25 · D-95615 Marktredwitz

Système d'évaluation et de vérification de la performance
Système 2+

L'organisme notifié

**Bayerischer Baustoffüberwachungs- und Zertifizierungsverein - BAYBÜV - e. V. ·
numéro d'identification 1497**

*a, sur la base de l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de production propre à l'usine,
établi le*

**certificat de conformité du contrôle de production propre à l'usine
Nr. 1497-CPR-6000000-2014**

*et effectue la surveillance permanente, ainsi que l'estimation et l'évaluation du contrôle de
production propre à l'usine selon le système 2+.*

Performance déclarée

| Caractéristiques essentielles | Performance | Spécification technique harmonisée |
|--|--|------------------------------------|
| Résistance à la compression | M 5 | EN 998-2:2014 |
| Solidité d'adhérence | Résistance caractéristique au cisaillement initial (contrainte de cisaillement à l'adhérence) : 0,15 N/mm ² (valeur du tableau) | EN 998-2:2014 |
| Teneur en chlorure | ≤ 0,1 M.-% | EN 998-2:2014 |
| Comportement au feu | A 1 | EN 998-2:2014 |
| Absorption d'eau | ≤ 0,20 kg/(m ² ·min ^{0,5}) | EN 998-2:2014 |
| Perméabilité à la vapeur d'eau μ | 15/35 (valeur du tableau) | EN 998-2:2014 |
| Conductivité thermique λ _{10,dry,mat} | ≤ 0,82 W/(m·K) pour P=50% ≤ 0,89 W/(m·K) pour P=90% | EN 998-2:2014 |
| Durabilité (résistance au gel) | Au vu de l'expérience présente, en cas d'utilisation conforme, est adapté à un environnement fortement agressif, selon EN 998-2, annexe B | EN 998-2:2014 |
| Substances dangereuses | NPD – "No Performance Determined" | EN 998-2:2014 |

La performance du produit correspond à la performance déclarée.
Le fabricant susmentionné est seul responsable de la construction de déclaration de performance dans l'harmonie avec le décret no (Union Européenne) 305/2011.

Signé pour le fabricant et au nom du fabricant de :



Joachim Fürbringer
(Gérant)



Dr. Stefan Roßmayer
(Directeur F&E / Conseils en construction)

Marktredwitz, 01.09.2015

Annexe
Fiche de sécurité